



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



e.p.s.m.d. de l'Aisne

Appel à candidatures

Circulations, un dispositif de résidence d'artistes soutenu par la DRAC Hauts de France

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture Santé Handicap

Proposition d'une résidence d'artiste lancée en direction d'un musicien / musicienne interrogeant les notions de « **frontières entre le dedans et le dehors** » au bénéfice des publics et des professionnels de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Date limite de dépôt de candidatures : 4 novembre 2024 à 23h59

Qu'est-ce qu'une résidence Circulations ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein, pendant 6 semaines. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil.

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux patients, aux résidents et usagers ainsi qu'aux familles et visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne: ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possible.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, inter-services, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace

professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne souhaite mettre en place une présence artistique.

L'objectif de la résidence est la sensibilisation et la découverte de la musique (pas de style prédéfini).

Le choix de la musique résulte de son caractère indispensable et fédérateur, partout et depuis toujours. Elle nous accompagne tout au long de notre existence et exerce en tant qu'art une influence puissante sur l'esprit humain.

Paradoxalement, notre hôpital apparaît comme un lieu étroitement associé au silence, synonyme de repos, qui plus est dans un cadre dominé par la nature. Pour autant, la musique y a depuis longtemps sa place. Le parti pris par le projet est la rencontre, rencontre d'un artiste avec un lieu et des hommes, rencontre de publics avec un genre musical qu'ils connaissent peu ou pas. Il s'agira, par exemple, de créer des espaces de rencontres originaux au sein desquels les patients / résidents et professionnels pourront s'essayer à produire des sons selon leurs sensations et les effets de la musique. Il se peut que le genre musical retenu soit en décalage générationnel avec certains usagers (l'établissement accueille à tous les âges de la vie) et dans une moindre mesure avec les professionnels. De la médiation artistique peut donc résulter une alchimie qui créerait du lien au sein des unités et services.

Le profil de l'intervenant sera de ce fait déterminant, notamment dans sa capacité à créer du lien et à valoriser sa production artistique auprès de publics en majorité non-initiés. Il devra être curieux, à l'écoute des nombreux corps de métier intervenant dans l'hôpital et trouver sa place.

Ce choix délibéré de l'ouverture, identifiée ici comme le « fil rouge », correspond plus radicalement à un moment de l'histoire hospitalière en général et de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne en particulier. La notion d'ouverture, laquelle se traduit en coopérations, ne va pas en effet de soi, comme le montre notre histoire hospitalière récente. Longtemps elle a été absente des « valeurs » hospitalières, devenant au fil des réformes un enjeu majeur permettant de rationaliser l'offre de soins et construire des parcours patients coordonnés. Ouverture sur la médecine de ville, le médico-social et la cité dans le cadre de politiques publiques innovantes et ambitieuses, telle est la posture incontournable des établissements, notamment les établissements publics de santé mentale. Parce que la psychiatrie ne peut plus fonctionner dans un splendide isolement.

Le projet est donc en quelque sorte une manière d'illustrer ce changement de paradigme qui nous conduit à un questionnement permanent sur nos orientations, notre fonctionnement institutionnel et nous rapproche d'acteurs à la fois proches et lointains, concurrents et complémentaires.

Nous sollicitons l'intervention d'un artiste (ou d'un collectif) qui ait la possibilité de se familiariser avec les lieux, rencontrer l'ensemble des professionnels et usagers et participer aux différents temps d'échange. Il pourra ainsi mener un travail en profondeur et, d'autre part, observer les premiers effets de son intervention.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste ou une artiste professionnelle dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question de "la frontière entre le dedans et le dehors".

Cette thématique a été imaginée par le comité de pilotage qui a conçu la résidence et en coordonne la mise en œuvre.

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de 6 semaines consécutives et à temps plein, à situer dans la période comprise entre janvier et décembre 2025 (éviter cependant les périodes de vacances scolaires de la zone B).

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage
- un coordinateur général
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur identification est précisée en **annexe**.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 4 500 euros nets pour 6 semaines de résidence. Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 9 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par l'établissement des frais annexes détaillés ci-après.

Ce budget est versé directement à l'établissement sanitaire et médico-social qui accueille la résidence par la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France.

Les frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas le midi les jours de présence, petit matériel et/ou consommables) est pris en charge par l'établissement sur accord explicite préalable, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'établissement et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Dans le cas de cet appel à candidature, un hébergement sera proposé par l'établissement ainsi qu'une voiture pour les déplacements. Les repas du midi pourront également être pris en charge du lundi au vendredi au niveau du restaurant du personnel, situé sur le site de Prémontré.

Contexte

Établissement psychiatrique couvrant le département de l'Aisne avec un site principal sur la commune de Prémontré et une trentaine de sites annexes.

Les unités de soins sont diverses : hospitalisation temps plein, hospitalisation de jour, centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, centres médico-psychologiques.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 4 novembre 2024 à 23h59 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges
- un curriculum vitae
- un dossier artistique
- un budget prévisionnel

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo) à l'adresse suivante : gael.violas@epsmd-aisne.fr , laetitia.prevost@culture.gouv.fr , candidatures.circulations@bip-hdf.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : EPSMD de l'Aisne-AAC Circulations-2025

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu courant du mois de décembre.

Pour en savoir plus sur les appels à candidature du dispositif Circulations édition 2024-2025, rendez-vous le vendredi 20 septembre de 10h à 12h en visio :
<https://us06web.zoom.us/j/83827647632>

Annexes

Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage culturel est composé des personnes suivantes : directeur, directrice de la clientèle, chargée de communication, président et délégué général de la Ligue de l'enseignement de l'Aisne, cadre de santé, président de la commission médicale d'établissement, infirmière, psychiatres, cadre socio-éducatif, éducatrices spécialisées, référent culture.

Le coordinateur général sera M. Gaël Violas, référent culturel de l'établissement.

En qualité de membres invités :

-Alice Gradel, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts de France.

-Marie Andreassian, coordination du B.I.P Arts & Santé Hauts de France.

-Sébastien Alexandre, suivi de projet et administration du B.I.P Arts & Santé Hauts de France.